

Interpellation écrite du 28 juin 2016 de M. Eric Bertinat: «Personnel dirigeant de la Ville de Genève: des chiffres!»

Recalée. Voilà le sort qui a été réservé par la Ville de Genève à la candidature de Stéphane Lambiel, star suisse du patinage artistique, pour la direction de l'école de patinage des Vernets.

Il est piquant de constater qu'encore une fois, une Française a été désignée malgré d'excellents candidats suisses. Cela n'est pas sans rappeler les nombreuses nominations de personnes de nationalité française au Musée d'art et d'histoire (MAH), depuis la désignation d'un directeur français en 2009, qui elle-même avait créé la polémique au sein du comité de sélection.

Ce constat au niveau du département de la culture et du sport est inquiétant et l'on peut se demander ce qu'il en est au niveau de toute l'administration municipale.

Selon le bilan social 2015 de la Direction des ressources humaines, près de 19% des effectifs de la Ville de Genève sont des ressortissants de l'Union européenne (UE). Cela représente un total de 782 ressortissants UE.

Or, 694 des ressortissants UE sont classés sous la catégorie «employés», 73 sous la catégorie «auxiliaires», 3 sous la catégorie «stagiaires» et 12 sous la catégorie «apprentis».

Le Conseil administratif peut-il toutefois préciser les nationalités du personnel dirigeant et encadrant en vertu du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP), en particulier:

- du directeur général de la Ville de Genève (art.4 REGAP)?
- des personnes à la Direction des ressources humaines (art.5 REGAP)?
- des personnes aux directions de département (art.6 REGAP)?
- des cheffes et chefs de service (art.7 REGAP)?
- des cadres supérieur-e-s (art.8 et 9 REGAP)?
- des cadres intérimaires (art.10 REGAP)?